



Organisation
internationale
du Travail

Bureau de l'OIT pour la France

Lettre d'information n°57



EDITO

[L'ordre du jour de la Conférence internationale du travail](#)

, qui s'est achevée le 16 juin dernier, reflétait les préoccupations du monde du travail d'aujourd'hui. Face aux multiples transitions, la question de la formation et des compétences est essentielle, elle déterminera notre capacité collective à tirer le meilleur parti des innovations technologiques et à faire face au défi climatique.



C'est pourquoi l'adoption d'une recommandation sur les apprentissages de qualité marque une étape importante dans la mise en œuvre de l'agenda de la Déclaration du centenaire adopté en 2019. Elle permettra d'assister efficacement les pays qui sollicitent l'expertise de l'OIT dans leur stratégie nationale pour l'emploi et le travail décent.

Les quelque 5 000 délégués représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs des 187 États membres participants à la Conférence ont également adopté une résolution soulignant la nécessité

impérative d'allier la transition écologique et climatique à la justice sociale, l'éradication de la pauvreté et la promotion du travail décent. Ils ont adopté des conclusions qui tracent la voie vers une protection du travail plus inclusive, adéquate et efficace pour tous les travailleurs, et jeté les bases d'un plan d'action.

Enfin, le Sommet du monde du travail qui s'est tenu les 14 et 15 juin a souligné le bienfondé et l'opportunité du lancement d'une coalition mondiale pour la justice sociale, projet au cœur des engagements du Directeur général de l'OIT, Gilbert Hounbo. Au-delà d'une aspiration bien légitime, la justice sociale apparaît plus que jamais comme une condition de la cohésion de la communauté internationale pour relever le défi des multiples crises de notre temps, qu'elles soient écologiques, économiques ou géopolitiques.

Le préambule de la Constitution de l'OIT écrit en 1919 (« Pas de paix durable sans justice sociale ») reste une source d'inspiration dans l'époque troublée que nous vivons.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle lettre d'informations.

Cyril Cosme

[READ MORE](#)

L'OIT DANS LE MONDE



- [Infléchissons le cours de l'histoire en faveur de la justice sociale, déclare le Directeur général de l'OIT](#)

Lors du Sommet sur le monde du travail, le Directeur général de l'OIT, Gilbert F. Hounbo, a plaidé en faveur d'un nouveau contrat social fondé sur la solidarité et l'équité.



- [111e Conférence internationale du Travail \(CIT\)](#)

Les délégués participant ont adopté une nouvelle recommandation sur les apprentissages de qualité. Cette nouvelle norme de travail vise à soutenir «les possibilités offertes aux personnes de tous âges d'acquérir des compétences, de se recycler et de se perfectionner en permanence» sur des marchés du travail en rapide évolution. Elle fournit une définition claire des apprentissages, spécifie des normes ambitieuses pour des apprentissages de qualité, y compris les droits et la protection des apprentis.



- [Laurent Berger](#) s'est adressé, au nom des travailleurs français, aux membres de la Conférence internationale du travail à Genève le 13 juin dernier.



- [La relance de l'Ukraine peut s'appuyer sur le travail décent et la justice sociale](#)

À l'occasion de la Conférence sur la relance de l'Ukraine 2023, le Directeur général de l'OIT, Gilbert F. Houngbo, déclare qu'"une relance rapide n'est possible que si des bases solides, fondées sur le travail décent et la justice sociale, sont jetées dès maintenant, comme condition préalable essentielle à la paix".



- [L'OIT publie un nouveau rapport sur l'impact des crises](#) qui se renforcent mutuellement sur le monde du travail



- [«L'impact de l'inflation et du COVID19 sur les salaires et le pouvoir d'achat »](#)

Webinaire de présentation et de discussion du Rapport mondial sur les salaires 2022-23, Bureau du BIT pour la France (31 mai 2023).



- [Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail \(28 avril 2023\)](#)

Cette année la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril était dédiée à un environnement de travail sûr et sain, nouveau droit fondamental au travail. La santé au travail a été en effet élevée l'année dernière au sommet de la hiérarchie des normes internationales de travail : le droit à un milieu de travail sûr et sain fait désormais partie des droits fondamentaux au travail. Alors que les questions de santé mentale et les risques psychosociaux sont des préoccupations croissantes partout dans le monde, des experts de l'OIT et de l'INRS, des représentants des partenaires sociaux et d'entreprises partagent leur analyse du sujet.



- [La France ratifie la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail](#)

La France devient le 27e pays au monde, et le 5e pays de l'Union européenne, à ratifier la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur la violence et le harcèlement. (13 avril 2023).

A VENIR



6 juillet, Paris

Un colloque intitulé « Permettre aux partenaires sociaux de mieux s'emparer de la violence et du harcèlement au travail » présentera une étude comparée France, Belgique, Québec. Ce colloque est organisé par le Bureau de l'OIT pour la France avec l'Université de Bordeaux.

[Inscrivezvous ici](#), nombre de places limité.



13 décembre, Paris

4èmes rendez-vous du dialogue social international organisés en partenariat avec le cabinet Newbridges, le Global Deal, Sciences Po Paris et le Bureau de l'OIT pour la France.



14 décembre, Paris

16^{ème} Baromètre OIT Défenseur des droits des discriminations dans l'emploi. Le focus sera mis cette année sur les discriminations liées à l'état de santé.

Adressé à:

example@emailaddress.test

[Se désinscrire](#) | paris@ilo.org

Bureau de l'OIT pour la France

62 Bd Garibaldi

75015 Paris

France